

SAS 3DS
au capital de 1000 Euros
78 avenue des Champs Élysées - bureau 326 - 75008 PARIS
Société en cours de constitution

Le 13/ 10 / 2025 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur SACKO Mousitafa** né le 20/06/1987 à LONGJUMEAU (91), de nationalité Française, demeurant 8 rue Abraham Lincoln 91700 SAINTE-GENEVEIEVE-DES-BOIS, FRANCE

- **Monsieur DRAMÉ Ibrahim** né le 25/01/1985 à LONGJUMEAU (91), de nationalité Française, demeurant 3 rue Gambetta 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, FRANCE

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur SACKO Mousitafa, président de cette assemblée, est:

- **NOMINATION DE LA PRESIDENCE**
- **NOMINATION DE LA DIRECTION GENERALE**
- **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

RESOLUTION N° 1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur SACKO Mousitafa né le 20/06/1987 à LONGJUMEAU (91), de nationalité Française, demeurant 8 rue Abraham Lincoln 91700 SAINTE-GENEVEIEVE-DES-BOIS, FRANCE

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N° 2

Nomination aux fonctions de directeur général telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur DRAMÉ Ibrahim né le 25/01/1985 à LONGJUMEAU (91), de nationalité Française, demeurant 3 rue Gambetta 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, FRANCE

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N° 3

Le Président et le Directeur Général ne percevront aucune rémunération au titre de leur mandat social à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, date de la clôture du premier exercice social.

Ils pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SM

Signer ID: SGARDYNTH4

ID

Signer ID: GO62QCNO7A...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à PARIS le 13 / 10 / 2025

Signatures des intervenants :

Monsieur SACKO Mousitafa

« Bon pour acceptation »

Monsieur DRAMÉ Ibrahim

« Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation



Signer ID: SGARDYNTI4...

Bon pour acceptation



Signer ID: GO62QCNO7A...